
DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2024 :

1 Affaires administratives et financières

- 1-1 Constitution d'une provision pour Compte Epargne Temps
- 1-2 Union départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024, dont l'activité JSP

2 Ressources Humaines

- 2-1 Suppressions et créations de postes SPP PATS
- 2-2 Attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- 2-3 Conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- 2-4 Renforts CIS, recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers (SPVS), dispositif particulier Mont-Saint-Michel - saison estivale 2024
- 2-5 Evolution du schéma d'encadrement

3 Volontariat

- 3-1 Création de la réserve citoyenne départementale du SDIS de la Manche
- 3-2 Mise en place d'un partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de La Manche (CDOS 50)

4 Opérationnel

- 4-1 Convention relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde
- 4-2 Contrats d'objectif – Participation du SDIS de la Manche au dispositif de renfort, dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques
- 4-3 Observatoire des services d'incendie et de secours – Convention de partenariat
- 4-4 Mise en place du centre nautique départemental (CND)

5 Patrimoine

5-1 CIS VALOGNES : organisation et lancement du jury de concours

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 08 avril 2024.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 08 avril 2024

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N°1-1

Objet : Constitution d'une provision pour Compte Epargne Temps

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) ;

Vu la délibération n°4-3 du conseil d'administration du 29 octobre 2009 instaurant un compte épargne temps au sein du SDIS à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la délibération n°2-5 du conseil d'administration du 6 juillet 2015 modifiant le compte épargne temps ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis en séance à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

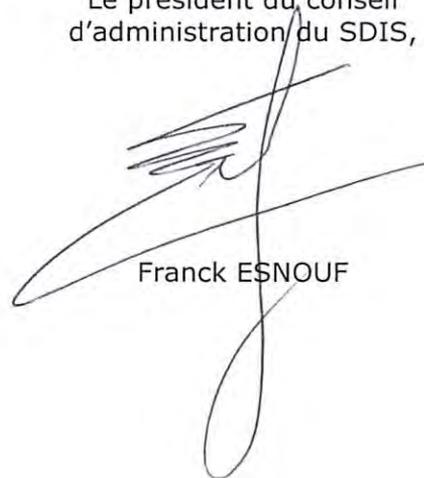
- **APPROUVE** la constitution de la provision de 241 261 € au titre des exercices antérieurs par la procédure de correction d'erreur débitant le compte 1068, selon le tableau détaillé ci-dessous :

Catégorie Statutaire	Nbre de CET	Nbre de jours	Nbre de CET >15 jours	Coût journalier	Nombre de jours monétisables	Montant à provisionner au forfait
Catégorie A	33	1 404,0	28	150 €	942,0	141 300 €
Catégorie B	29	964,5	26	100 €	548,5	54 850 €
Catégorie C	58	1 181,5	30	83 €	543,5	45 111 €
TOTAL	120,0	3 550,0	84,0		2 034,0	241 261 €

- **VALIDE** les modalités de calcul de cette provision, valorisant selon le barème forfaitaire en vigueur, les jours détenus au-delà du 15^{ème} jour pour les agents bénéficiant d'un CET ;
- **VALIDE** le principe d'un ajustement annuel de cette provision, en fonction du besoin de financement constaté au 30 septembre de chaque année.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N°1-2

Objet : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024, dont l'activité JSP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1-4 du bureau du conseil d'administration du 12 avril 2019 relative à la convention de partenariat entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche ;

Vu la demande de subvention présentée par Monsieur le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, en sa séance en date du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

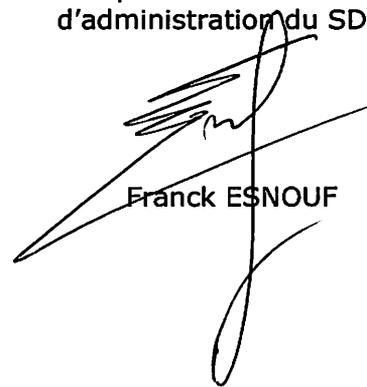
Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20240327-DCA27032024_1-2-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

• **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 72 348,20 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche, pour l'année 2024 ;

• **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2024.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck ESNOUF', written over the printed name.

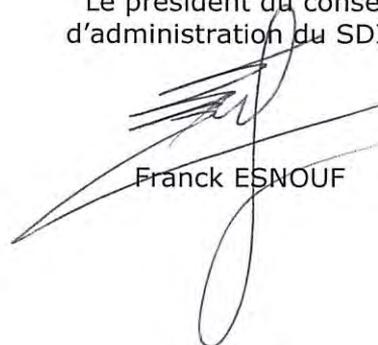
Franck ESNOUF

Sapeur-pompier	Pharmacien de classe normale à 25 % de temps de travail	0,25	Pharmacien de classe normale à 50 % de temps de travail	0,5	01/04/2024
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe.	1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	01/04/2024
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	01/05/2024
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	01/07/2024
Administrative	Adjoint administratif	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	01/04/2024
Administrative			Poste afférent au cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial	1	01/04/2024
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	01/04/2024
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	01/04/2024

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 2-2

Objet : Attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 712-1 et L. 714-4 ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20240327-DCA27032024_2-2-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception en préfecture : 09/04/2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **VALIDE** le principe de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles, conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;

• **PRECISE** que les montants versés seront déterminés en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, selon le tableau suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant <u>maximum</u> de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

• **PRECISE** que le versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle s'effectuera en une seule fois, avant le 30 juin 2024 ;

• **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder au paiement de cette prime sur les crédits 2024 ;

• **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

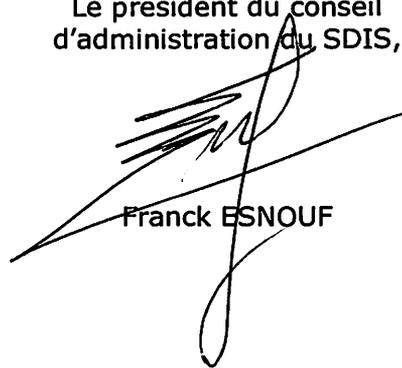
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions visant à verser une indemnité d'administration et de technicité aux agents occupant les fonctions de sous-officiers de garde dans les groupements opérationnels, au centre de formation et au CTA-CODIS ;
- **PRECISE** que le montant de l'IAT est calculé en application à un montant de référence annuel fixé par grade, soit 492,98 € pour le cadre d'emploi des sous-officiers et d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0 et 8 et par rapport à l'arrêté du 14 janvier 2002 ;
- **PRECISE** que cette mesure transitoire s'exercera dans la limite de l'âge minimum légal d'accès à la retraite des sapeurs-pompiers professionnels et, qu'en cas de cessation d'activité ou de mobilité de ces agents, cette mesure sera dès lors caduque et les nouveaux agents en poste ne pourront y prétendre ;

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck ESNOUF', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the end.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTEILEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 2-4

Objet : Renforts CIS, recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers (SPVS), dispositif particulier Mont-Saint-Michel - saison estivale 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la délibération n° 4-1 du 2 juillet 2013 relative au régime de travail et à l'indemnisation des personnels saisonniers ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

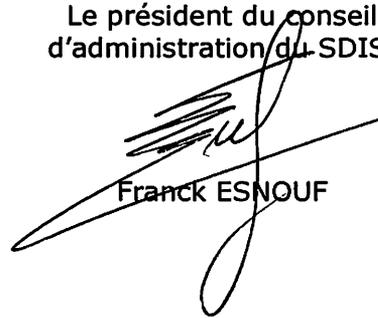
- **VALIDE** le dispositif relatif au renforcement des centres de secours pour la saison 2024 ;

- **APPROUVE** le régime de travail et les modalités d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour la saison estivale 2024 ;

- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec la commune du Mont-Saint-Michel pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires et d'infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires sur le site du Mont-Saint-Michel ;
- **FIXE** le montant de la participation forfaitaire de la commune du Mont-Saint-Michel à 24 019,22 € pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer la convention à intervenir avec la commune du Mont-Saint-Michel et tout document y afférent.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 2-5

Objet : Evolution du schéma d'encadrement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2-3 du 20 décembre 2023 relative à l'adoption du schéma d'encadrement ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST) en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE les modifications du schéma d'encadrement suivantes :**

ÉTAT MAJOR		
Numéro de poste schéma d'encadrement	Ancien état	Modification ou correction apportée
DIR 19	Création d'un poste	Affectation de Madame Solène LEPARQUIER
SDSA 09	Poste vacant à 25% de pharmacien de classe normale	Poste vacant à 50%
SDSA 11	Infirmier LTN	Correction grade mini par poste équivalent LTN infirmier et grade maxi équivalent CNE infirmier hors classe
SDAT 22	Adjoint administratif	Correction grade mini rédacteur et grade maxi rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
SDAT 34	Adjoint administratif	Correction grade mini rédacteur et grade maxi rédacteur
SDAT 37	Adjoint administratif	Correction grade mini rédacteur et grade maxi rédacteur
SDAT 40	Adjoint administratif	Correction de la fonction par assistante GEC
GGO 08	Dessinateur	Modification de la destination du poste en qualité de géomaticien adjoint
GGO 43	Poste de PATS catégorie C	Correction du cadre d'emploi en catégorie B

UNITÉS TERRITORIALES		
Numéro de poste schéma d'encadrement	Ancien état	Modification ou correction apportée
CHG 6	Adjudant d'unité	Modification de la destination du poste en qualité d'officier planificateur
LPX 15	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
LPX 16	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
LPX 17	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
LPX 18	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
LPX 19	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
LPX 20	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
LPX 21	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
LPX 22	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
LPX 23	Poste non existant	Ajout de ce poste non budgété
GRV 3	Poste en sureffectif occupé par LTN Jérôme FONTAINE	Suppression du poste d'officier Granville 03 au 01 ^{er} mars 2024
CRTN 2	Adjoint au chef de centre ex ADJ d'unité	Ajustement du cadre d'emploi. Evolution vers catégorie B
STL 29	Poste en sureffectif occupé par CPL Étienne ANFRAY	Suppression du poste de caporal STL 29
PTS 15	Poste non existant	Création de poste à compter du 01 ^{er} juillet 2024
PTS 16	Poste non existant	Création de poste à compter du 01 ^{er} juillet 2024
PTS 17	Poste non existant	Création de poste à compter du 01 ^{er} juillet 2024
PTS 18	Poste non existant	Création de poste à compter du 01 ^{er} juillet 2024
PTS 19	Poste non existant	Création de poste à compter du 01 ^{er} juillet 2024

- **PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.**

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 3-1

Objet : Création de la réserve citoyenne du service départemental d'incendie et de secours de la Manche

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et R. 1424-1 et suivants ;

Vu le code de sécurité intérieure, et notamment les articles L. 724-14 et suivants ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, et notamment les articles 1 à 6 ;

Vu le décret n°2017-930 du 9 mai 2017 relatif à la réserve civique, et notamment son annexe, la charte de la réserve civique ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000011
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le président du conseil d'administration à conclure et à signer avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Manche la convention relative à la

création de la réserve citoyenne départementale des sapeurs-pompiers jointe ainsi que les documents nécessaires à son bon fonctionnement ;

- **DELEGUE** au bureau du conseil d'administration la validation des évolutions de la convention, actées par avenant afin d'en améliorer, le cas échéant, le bon fonctionnement.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck ESNOUF', written over the printed name.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Étaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Étaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 3-2

Objet : Mise en place d'un partenariat avec le comité départemental Olympique et sportif de la Manche (CDOS)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la collaboration entre le SDIS 50 et le CDOS 50 ;
- **DELEGUE** au bureau du conseil d'administration du SDIS 50, l'examen de tout autre document sur le sujet afin qu'il autorise Monsieur le président à le signer.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20240327-DCA27032024_3-2-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 4-1

Objet : Convention relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/BOMISIS/2023/27 du 19 avril 2023 complétant l'instruction interministérielle n° GOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022, relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

Vu la délibération n° 5-1 du conseil d'administration du SDIS du 4 juillet 2023 portant sur la convention relative au versement de l'indemnité de substitution, versée au SDIS, dans le cadre de l'absence de garde ambulancière ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20240327-DCA27032024_4-1-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

- **APPROUVE** la convention tripartite (SAMU/ATSU/SDIS) relative aux modalités de coopérations entre les acteurs en matière de transports sanitaires urgents ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 4-2

Objet : Contrats d'objectifs – Participation du SDIS de la Manche au dispositif de renfort dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2-1 du conseil d'administration du SDIS du 20 décembre 2023 relative aux modalités d'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS 50 mobilisés par l'Etat, dans le cadre des renforts extra-départementaux ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

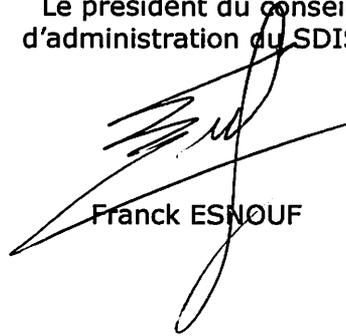
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation du SDIS de la Manche au dispositif de renfort, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention dès lors que l'Etat sera en mesure de la présenter.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 4-3

Objet : Observatoire des services d'incendie et de secours – Convention de partenariat

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

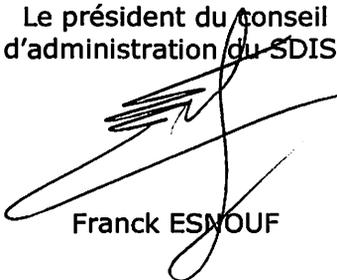
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et le SDIS 50 relative à la mise à disposition de la DGSCGC, de données, aux fins d'alimentation de l'entrepôt national de données de la Sécurité civile ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 4-4

Objet : Projet de mise en place du centre nautique départemental (CND)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de mise en place du centre nautique départemental (CND) ;

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20240327-DCA27032024_4-4-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 mars 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 mars 2024

Etaient présents : Mme PETITJEAN (*Directrice de cabinet de M. le préfet*), Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEDOUX (*représentante de Mme LEGER-LEPAYSANT*), M. LELONG, Mme NOUVEL, M. LEDOYEN, Mme DEFOY, M. LEBEHOT (*représentant de M. RICHOMME*), M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT (*représentée par sa suppléante Mme LEDOUX*), Mme CASTELEIN (*ainsi que son suppléant M. LERENDU*), M. COLOMBEL, M. FEDINI, M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*représenté par son suppléant M. LEBEHOT*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, LCL LION, LCL MAILLARD, CNE PALMIER, CDS BEDEL

Secrétaire de séance : Mme LEDOUX Dany

RAPPORT N° 5-1

Objet : CIS VALOGNES : organisation et lancement du jury de concours

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article Article L2125-1 du code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine en sa séance du 21 février 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 15 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation de l'organigramme des locaux pour le futur centre de secours de VALOGNES ramenant la surface utile des locaux à 1943 m² pour un budget d'opération (hors mobilier) de 6 000 000 € TTC, déduction faite de la voie de raccordement du futur centre de secours à la route départementale ;

● **APPROUVE**, la composition du jury de concours, telle que mentionnée au rapport, à savoir :

○ A titre délibératif :

- Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS 50 ;
- Les membres élus de la commission d'appel d'offres ;
- 4 architectes représentant le tiers de maîtres d'œuvres ;
- Madame Carine GRASSET, membre du bureau, 2^{ème} vice-présidente ;
- Monsieur Gilles LELONG, membre du bureau.

○ A titre consultatif :

- Monsieur le payeur départemental ;
- Monsieur le directeur départemental de la protection des populations ;
- Monsieur le directeur du service d'incendie et de secours ou son représentant ;
- Monsieur le sous-directeur des soutiens administratifs et techniques du service d'incendie et de secours ou son représentant ;
- Monsieur le directeur du patrimoine départemental ;
- Monsieur le chef de centre du CIS Valognes.

● **APPROUVE**, le nombre de candidats retenus pour présenter un projet, soit 3 candidats;

● **APPROUVE**, le montant de l'indemnité à verser aux candidats non retenus, calculé sur la base de 80% du coût des études, soit 16 747 € HT ;

● **APPROUVE**, les conditions d'organisation du concours restreint sur esquisse, telles que mentionnées dans le rapport ;

● **AUTORISE**, Monsieur le Président du conseil d'administration à lancer la procédure de concours restreint sur esquisse pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF